



ASSAINISSEMENT DU SITE DU MONT LOGAN

AU :	Comité des infrastructures et Conseil d'administration
RÉUNION :	22 août 2013
DE :	Steven Guiton, vice-président, Technologies et chef des Affaires réglementaires
DÉCISION RECHERCHÉE :	Approbation de la mise en œuvre d'un plan d'assainissement du site du mont Logan, au Québec
PRO-CHAINES ÉTAPES :	Pour que soit traitée notre demande de permis de construction d'une installation de traitement par biotertre sur le mont Logan afin de nettoyer les sols contaminés au carburant diesel, le Conseil d'administration doit adopter une résolution appuyant le plan d'assainissement, conformément aux règlements environnementaux applicables au Québec.
DATE :	22 août 2013



A1. CONTEXTE

- CBC/Radio-Canada est propriétaire d'un site au sommet du mont Logan, entouré de terrains appartenant au parc national de la Gaspésie.
- CBC/Radio-Canada a acheté ce site en 1972 et l'a utilisé comme station de transmission jusqu'en 1978. Comme aucune ligne électrique ne dessert le site, les installations étaient alimentées en électricité par des génératrices diesels.
- Deux constructions ont été retirées du site aux alentours de 1980. Le bâtiment restant était occupé par un locataire qui a quitté les lieux en 2010.
- Sept réservoirs hors sol de 19 000 litres contenant du carburant diesel étaient situés en contrebas des bâtiments (du côté nord). Ils ont été retirés du site aux alentours de 1980.
- CBC/Radio-Canada souhaite se défaire du site afin de réduire au minimum sa responsabilité civile.

Le site du mont Logan dans les années 1970





A1. CONTEXTE

- En 2007, CBC/Radio-Canada a tenté de se défaire de ce site, mais une évaluation environnementale a permis de découvrir la présence de sols contaminés au carburant diesel.
- L'enquête qui a suivi a démontré qu'en 1975 ou en 1976, entre 4 000 et 5 000 litres de carburant diesel s'étaient écoulés du tuyau reliant les réservoirs aux bâtiments.
- En 2011, CBC/Radio-Canada a retiré du site la bâtisse qui s'y trouvait toujours, de même que le pylône de transmission, étant donné que le locataire avait quitté les lieux.
- Comme des sentiers de promenade mènent au sommet, CBC/Radio-Canada a retiré du site la bâtisse et le pylône afin de limiter les risques de vandalisme et sa responsabilité civile.

Le site du mont Logan en 2011





A1. CONTEXTE

- Le site n'a aucune valeur intrinsèque sur le marché, car il est extrêmement difficile d'accès et est assujéti à des restrictions d'utilisation, étant donné qu'il se trouve dans un parc national du Québec et dans une zone écologiquement vulnérable. En 2007, avant l'évaluation environnementale du site, CBC/Radio-Canada avait entamé des discussions avec Parcs Québec pour éventuellement lui transférer la propriété du site afin que soit assurée la protection de cette zone écologiquement vulnérable fréquentée par un troupeau de caribous.
- Toutefois, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) n'autorisera pas le transfert de propriété du site avant que les sols souillés soient décontaminés. Un plan d'assainissement du site est donc nécessaire.
- À la suite de la première évaluation environnementale effectuée en 2007, des tests additionnels ont été réalisés afin de déterminer l'emplacement et l'étendue de la contamination. Conclusion : la majorité des sols contaminés sont sur le site de CBC/Radio-Canada, mais il s'en trouve aussi une partie dans le parc. Ces tests environnementaux nous ont également permis de faire une découverte importante, à savoir que la nappe phréatique n'avait pas été compromise. Comme le site n'est accessible que quelques mois par an, durant l'été, ces tests ont exigé beaucoup de temps.
- Au printemps 2013, CBC/Radio-Canada, ses conseillers en environnement et le MDDEP sont arrivés à une entente pour l'élaboration d'un plan d'assainissement visant à décontaminer le site.
- Ce plan est une condition au transfert de propriété des terrains, et CBC/Radio-Canada doit obtenir un permis du MDDEP pour le mettre en œuvre.
- **Le Conseil d'administration doit adopter une résolution appuyant le plan d'assainissement pour que la demande de permis puisse être traitée.**



A1. CONTEXTE

- Le volume des sols contaminés sur le site de CBC/Radio-Canada est estimé à 1 620 m³ et correspond à une superficie approximative de 30 m x 20 m. Sur les terrains de Parcs Québec, il est estimé à 520 m³ et correspond à une superficie approximative de 17 m x 10 m. Aux fins de comparaison, une place de stationnement ordinaire fait 6 m x 3 m.
- Nous avons convenu de décontaminer les sols souillés au moyen d'un traitement par biotertre, car cette technique permet de limiter au maximum les perturbations environnementales, tout en accélérant le processus de décontamination.
- L'installation requise sera construite sur le terrain de CBC/Radio-Canada.
- Phase I-II. Les premières phases du processus comprennent la construction de l'installation requise et le traitement des sols contaminés de Parcs Québec, qui seront excavés à cette fin et remplacés par du remblai propre. La durée de ces phases sera d'environ trois ans et s'étendra de 2013 à 2016.
- Phase III. La dernière phase du processus vise le traitement des sols contaminés sur les terrains de CBC/Radio-Canada, et devrait s'étaler sur trois ans, de 2016 à 2019. Le site n'est pas assez grand pour traiter l'ensemble des sols contaminés en une seule phase.
- Le coût associé à la construction de l'installation de traitement par biotertre et à la décontamination des sols souillés s'élève à . De cette somme, environ devront être investis durant la première année pour la construction de l'installation de traitement par biotertre.



A2. ÉLÉMENTS DÉCISIONNELS CLÉS

- Nous demandons au Comité des infrastructures et au Conseil d'administration d'appuyer le plan d'assainissement.
- Nous demandons au Comité des infrastructures et au Conseil d'administration d'appuyer le plan de la direction visant à se défaire du site du mont Logan.
- Le plan d'assainissement est en phase avec la résolution de CBC/Radio-Canada de réduire au minimum son empreinte environnementale.



A3. AVANTAGES, RÉPERCUSSIONS ET RISQUES CLÉS

- CBC/Radio-Canada doit gérer sa responsabilité environnementale et publique relativement au site du mont Logan.
- CBC/Radio-Canada souhaite se défaire de ce site en effectuant un transfert de propriété au profit de Parcs Québec. Une vente privée n'est pas possible, car le site fait partie d'un parc national du Québec, et le transfert ne pourra être autorisé que lorsque le site sera nettoyé.
- CBC/Radio-Canada tient à préserver sa réputation d'organisation tournée vers l'avenir et soucieuse de l'environnement.
- Le projet est assorti d'un calendrier de six ans. Au cours des trois premières années, les sols excavés des terrains de Parcs Québec seront nettoyés dans l'installation de traitement par biotertre. Au cours des trois années suivantes, les sols contaminés qui se trouvent sur les terrains de CBC/Radio-Canada seront traités.



A4. AUTRES OPTIONS ENVISAGÉES

s.18(a)

s.18(b)

- CBC/Radio-Canada et le MDDEP ont discuté de plusieurs options pour nettoyer les sols contaminés, y compris l'enlèvement de la terre et son transport vers un site d'enfouissement, la surveillance du site afin de limiter au maximum les perturbations environnementales, ainsi que des méthodes de traitement sur place comme l'épuration ou le traitement par biotertre.
- Enlèvement des sols souillés pour les transporter vers un site d'enfouissement – Cette option était la plus dispendieuse, avec un coût estimé à [redacted] En outre, CBC/Radio-Canada et ses conseillers en environnement estimaient que cette option présentait des risques environnementaux supplémentaires découlant de la présence de machinerie lourde sur un site écologiquement vulnérable. L'empreinte carbonique (les émissions de CO₂) aurait fait un bond de 260 tonnes si cette approche l'avait emporté sur le traitement sur place (par biotertre), en raison du nombre d'allers-retours qu'aurait dû effectuer un camion-benne. De plus, le piètre état de la route qui dessert le site soulevait des inquiétudes additionnelles pour la sécurité du conducteur.
- Ne rien faire. Proposée par CBC/Radio-Canada et ses conseillers, cette option présentait l'impact environnemental le plus faible, étant donné que le contaminant n'a pas atteint la nappe phréatique. Le contaminant se serait simplement décomposé naturellement sur une longue période (plusieurs décennies). Cette option n'était pas acceptable aux yeux du MDDEP.



A5. CRITÈRES DE RÉUSSITE

- L'installation de traitement par biotertre sera vérifiée tous les ans afin de suivre la progression de la décontamination.
- Les facteurs de réussite comprennent l'utilisation d'une technologie moderne de traitement par biotertre dans une zone écologiquement vulnérable, une collaboration avec le ministère de l'Environnement du Québec, la préservation de la réputation de CBC/Radio-Canada sur le plan de la protection de l'environnement, et le transfert de propriété des terrains à Parcs Québec.
- Durée : six ans



A6. RÉOLUTION

- Il est résolu que le Comité des infrastructures recommande au Conseil d'administration :
 - d'autoriser la vice-présidente, Services immobiliers, Services juridiques et avocate-conseil, ou ses délégués, à signer tout document requis en vertu de l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* du Québec (la « Loi ») et à prendre toute mesure nécessaire pour et au nom de CBC/Radio-Canada (la « Société »), en lien avec le plan d'assainissement applicable au parc national de la Gaspésie (le « plan d'assainissement »); et
 - d'autoriser Dennis Graham à déposer, à titre de Chef, Santé, Sécurité et Environnement, Transmission, toute demande requise en vertu de la *Loi* pour obtenir un certificat d'autorisation au nom de la Société relativement au plan d'assainissement.